

## Assemblée générale de l'OMPI

**Quarante-troisième session (21<sup>e</sup> session ordinaire)  
Genève, 23 septembre – 2 octobre 2013**

### COMPOSITION DU COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET

*Document établi par le Secrétariat*

1. Les membres du Comité du programme et budget de l'OMPI (PBC) sont élus pour une période de deux ans.
2. À sa session de septembre 2011, l'Assemblée générale de l'OMPI a élu à l'unanimité les États ci-après en qualité de membres du PBC pour la période allant d'octobre 2011 à octobre 2013 : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Argentine, Bangladesh, Bélarus, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Égypte, El Salvador, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Kirghizistan, Maroc, Mexique, Oman, Pakistan, Pérou, Pologne, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Sri Lanka, Suède, Suisse (*ex officio*), Tadjikistan, Thaïlande, Turquie, Ukraine et Zimbabwe (53).
3. Étant donné que le mandat des membres siégeant actuellement au Comité du programme et budget expire en octobre 2013, de nouveaux membres doivent être élus par l'Assemblée générale de l'OMPI pour la période allant d'octobre 2013 à octobre 2015.
4. *L'Assemblée générale de l'OMPI est invitée à examiner le nombre de membres et la composition du Comité du programme et budget pour la période allant d'octobre 2013 à octobre 2015, et à se prononcer à cet égard.*